**FIRST CAPITAL FOURNIT UNE MISE À JOUR SUR LES DÉLAIS DE RÉALISATION DE L'ARRANGEMENT AVEC KINGSETT CAPITAL ET LA FPI PROPRIÉTÉS DE CHOIX**

**Toronto (Ontario) (le 12 novembre 2026)** – Le FPI First Capital (« First Capital » ou le « FPI ») (TSX : FCR.UN) a publié aujourd'hui une mise à jour sur les délais de réalisation prévus du plan d'arrangement précédemment annoncé (l'« Arrangement ») visant, notamment, le FPI, KingSett Real Estate Growth LP No. 8 et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») (TSX : CHP.UN).

Le 23 juin 2026, l'Arrangement a été approuvé par les porteurs de parts de First Capital. Le 25 juin 2026, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance définitive approuvant l'Arrangement. L'Arrangement est assujetti à d'autres approbations des autorités de réglementation ainsi qu'à des approbations et à des conditions de clôture usuelles. La clôture de l'Arrangement devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2026 ou du premier trimestre de 2027.

À la réalisation de l'Arrangement, les porteurs de parts de First Capital auront le droit de recevoir, pour chaque part de First Capital en circulation qu'ils détiennent, une contrepartie formée d'une somme en espèces de 19,24 $ et de 0,3186 part du capital de Propriétés de Choix.

**À propos de First Capital**

First Capital détient et exploite, acquiert, et développe des centres commerciaux à ciel ouvert ayant comme locataire principal un supermarché et situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

**Information prospective**

Certains énoncés figurant dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. L'information prospective peut porter sur les perspectives futures de First Capital et sur les événements ou les résultats attendus et peut comprendre des énoncés concernant la Convention d'arrangement, l'Arrangement et les questions se rapportant à ce qui précède ou à First Capital. Plus particulièrement, les énoncés portant sur ce qui suit constituent des énoncés prospectifs : l'Arrangement et ses modalités, y compris la clôture de l'Arrangement et le moment prévu de la clôture; la capacité de réaliser l'Arrangement et les autres opérations prévues dans le cadre de celui-ci, y compris la capacité des parties à satisfaire aux conditions de réalisation de l'Arrangement; l'obtention des approbations requises des autorités de réglementation, et la satisfaction d'autres conditions de clôture; et les énoncés concernant les plans, les objectifs et les intentions de First Capital, y compris en ce qui concerne l'Arrangement. Dans certains cas, on reconnaît l'information prospective à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « probable », « prévoir », « objectif », « chercher », « s'efforcer », « aspirer », « s'engager », « viser » ou leurs formes négatives ou d'autres termes et expressions semblables, ainsi qu'à l'utilisation du futur ou du conditionnel, concernant des questions qui ne constituent pas des faits historiques. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des facteurs et des hypothèses concernant des événements futurs et des tendances financières, y compris les délais et les étapes nécessaires à la réalisation et à la clôture de l'Arrangement, les avantages attendus de l'Arrangement pour les porteurs de parts de First Capital, ainsi que l'obtention en temps utile des approbations nécessaires à l'Arrangement, notamment celles des autorités de réglementation. Les énoncés prospectifs comportent nécessairement des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de First Capital. Ces

risques et incertitudes comprennent, entre autres choses, la satisfaction des conditions de clôture applicables à l'Arrangement qui sont indépendantes de la volonté du FPI, notamment l'obtention de l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et l'obtention des consentements de tiers; les effets défavorables sur les relations d'affaires existantes avec les locataires, les coentrepreneurs, les prêteurs et d'autres tiers; la capacité d'attirer, de retenir et de motiver du personnel clé; le détournement de l'attention de la direction des activités quotidiennes; les restrictions quant à la capacité du FPI de solliciter d'autres manifestations d'intérêt de la part de tiers et l'obligation éventuelle de payer une indemnité de résiliation; les restrictions relatives à l'exercice des activités du FPI dans l'attente de la réalisation de l'Arrangement; les fluctuations de la valeur des Parts de Choix comprises dans la contrepartie par part de First Capital prévue aux termes de l'Arrangement, lesquelles sont assujetties aux risques et incertitudes associés à la détention de parts d'une fiducie de placement immobilier inscrite en bourse telle que Propriétés de Choix; les incidences fiscales découlant de l'Arrangement, y compris la réalisation de revenu ordinaire imposable et de gains en capital; les frais importants liés à l'opération, que l'Arrangement soit réalisé ou non; ainsi que les facteurs et les risques présentés dans les documents d'information déposés publiquement par First Capital, y compris la rubrique intitulée « FACTEURS DE RISQUE » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de First Capital datée du 21 mai 2026. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué ne concernent que des événements ou des renseignements arrêtés à la date à laquelle les énoncés sont formulés dans le présent communiqué. Sauf si la loi l'exige, First Capital ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs par suite de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou pour toute autre raison après la date à laquelle ils ont été formulés, ni à rendre compte de la survenance d'événements imprévus. Ces énoncés prospectifs sont formulés en date du présent communiqué.

**Personne-ressource pour les investisseurs :**

Neil Downey
Vice-président directeur, Stratégies d'entreprise et chef des finances
416-530-6634
neil.downey@fcr.ca